

SAMSUNG

Conditions de participation

OLED Cashback Promotion (29.08–25.09.2022)

L'organisateur de la OLED Cashback Promotion (29.08–25.09.2022) est la société Samsung Electronics Switzerland GmbH, Giesshübelstrasse 30, 8045 Zurich, Suisse (ci-après dénommée «Samsung»).

1. Dans le cadre de la OLED Cashback Promotion (29.08–25.09.2022), les participant-e-s qui achètent l'un des téléviseurs OLED suivants reçoivent un cashback de CHF 500.
2. Cette promotion concerne exclusivement les produits Samsung suivants achetés dans la boutique en ligne Samsung ou livrés par la société Samsung Electronics Switzerland GmbH aux revendeurs Samsung autorisés dont le siège est en Suisse ou au Liechtenstein.

Modèle de téléviseur	Cashback
OLED QE55S95BATXXN	CHF 500
OLED QE65S95BATXXN	CHF 500

3. La promotion s'étend **du 29 août au 25 septembre 2022 inclus**. La date d'achat est confirmée par le justificatif d'achat. Les participations pour des achats effectués en dehors de la période de promotion ne seront pas prises en compte.
4. L'offre est limitée à une seule participation avec un appareil par ménage.
5. Pour pouvoir bénéficier du cashback, il faut s'inscrire avant la date limite sur fr.oled-promo.samsung.ch. Afin de pouvoir vérifier l'inscription, il faut communiquer, outre les coordonnées personnelles (avec l'IBAN et le code BIC), le numéro de série de l'appareil et télécharger le ticket de caisse/la facture sur le/laquelle apparaissent clairement et en entier la date d'achat, le point de vente/revendeur, l'appareil acheté ainsi que le prix d'achat.
6. La clôture des inscriptions est fixée au **25 octobre 2022**. Les inscriptions ultérieures ne seront pas prises en compte.
7. Seul-e-s les client-e-s finaux/ales (celles et ceux achetant des produits pour leur usage personnel) domicilié-e-s en Suisse ou au Liechtenstein sont autorisé-e-s à participer.
8. Si toutes les exigences des présentes conditions de participation sont remplies, les participant-e-s reçoivent un e-mail de confirmation et le montant du cashback en question sera viré sur le compte bancaire ou postal indiqué par les participant-e-s dans les 8 semaines à compter de ce moment-là. Le cashback n'est pas transmissible et ne sera pas payé en espèces.
9. En cas de restitution du téléviseur (annulation du contrat de vente), le/la client-e perd son droit à bénéficier du cashback.
10. Samsung se réserve le droit de déclarer nulles les participations incomplètes, fausses ou qui ne sont pas conformes aux présentes conditions de participation.
11. Samsung se réserve le droit d'annuler, d'interrompre ou de clôturer prématurément la promotion à tout moment en cas de défaillance technique ou pour toute autre raison majeure.
12. Samsung se réserve le droit de déclarer non valides les participations accompagnées de documents inexacts, trompeurs ou frauduleux et, le cas

échéant, de prendre des mesures pénales contre les participant-e-s fautifs/ves.

13. Les données personnelles fournies dans le cadre de cette promotion seront uniquement traitées pour le bon déroulement de la promotion, conformément à la politique de confidentialité de Samsung (disponible sur https://www.samsung.com/ch_fr/info/privacy/). Nous conservons les données à caractère personnel uniquement pour l'exécution et le déroulement de la promotion et pas au-delà de cette nécessité. Sauf obligation légale de conservation contraire, les données sont ensuite supprimées.
14. Cette promotion est soumise au droit suisse. Le for judiciaire est à Zurich.